Programme des formateurs en emploi de la force

TACTIQUE | TACTIQUE, POURSUITE ET INTERCEPTION | INTERVENTION PHYSIQUE I TIR AU PISTOLET

Cours préalables

1	232-201-24	→	2	218-301-18	+	217-201-24	+ 216-103-19
Interventions pédagogiques			*Fondements théoriques de l'emploi de la force*			*Désescalade - État mental perturbé (formation en ligne)*	*Officiel de sécurité du champ de tir (formation en ligne)*
						OU	
						217-105-23	
						Réponse à un état mental perturbé (REMP)	

Instructeur[1]

Tactique	Tactique, poursuite et interception	Intervention physique	Instructeur[1] Tir
215-718-23	215-720-23	214-716-23	216-711-23
Didactique de l'intervention tactique – L'instructeur	*Didactique de l'intervention tactique – Poursuite et interception – L'instructeur*	*Didactique de l'intervention physique – L'instructeur*	*Didactique du tir au pistolet – L'instructeur*
		Cours de spécialités offerts	Cours de spécialités offerts

Enrichissements pour les Instructeurs[2] ET préalables pour devenir Maître-instructeur

1	218-103-24	→	2	218-302-25	+	232-301-08
Didactique de l'enseignement			*Didactique des mises en situation complexes*			*Fondements stratégiques de l'emploi de la force*

Procédure de reconnaissance d'un titre de Maître-instructeur[3]

Recommandation par l'organisation policière + Analyse du dossier et délivrance de l'accréditation par l'ENPQ

Maître-Instructeur en intervention physique et tactique[4]

Maître-instructeur - arme à impulsions électriques

Maître-Instructeur Tir au pistolet

Maître-instructeur en spécialités d'armes offerts

Demande de l'organisation policière

Maître-Instructeur en emploi de la force[5]

[1] La requalification des Instructeurs est requise en fonction de la DIR 02-01.

[2] Les cours d'enrichissement sont accessibles à la réussite d'un seul cours de niveau Instructeur.

[3] Référence Annexe A de la DIR 02-01.

[4] Tous les cours de formation Instructeur en Tactique, Tactique poursuite et interception, Intervention physique, Intervention avec le bouclier inversé et tous les cours d'enrichissement sont préalables au titre de Maître-Instructeur en intervention physique et tactique

[5] Le titre de Maître-Instructeur en intervention physique et tactique et Maître-Instructeur en tir au pistolet sont préalables pour être reconnu Maître-instructeur en emploi de la force.

↓ Préalable

Pour plus de précision, consulter les fiches de cours sur le site web de l'ENPQ.
Des cheminements détaillés sont accessibles sur le site web de l'ENPQ.
Direction du perfectionnement policier - VF-sept2026

École nationale de police Québec